



---

## *COP - réunion MAAF*

---

Cette réunion présidée par le Directeur de cabinet du Ministre en présence de la Secrétaire Générale du MAAF et de certains collaborateurs fait suite à une demande expresse des organisations syndicales d'être associées aux négociations du COP pour les années 2016 – 2020.

Cette réunion fut plutôt une séance d'information sur l'avancement des travaux et les calendriers à venir.

Les organisations se sont exprimées, mais qu'en restera-t-il et d'ailleurs les points de vue divergent.

\*\*\*

Des documents de synthèse ont été remis aux participants, le Directeur de cabinet prenant soin de préciser que tout ce qui pouvait heurter l'une ou l'autre des parties s'étant exprimées n'apparaissait pas dans les comptes rendus.

### **Quelques morceaux des documents de synthèses qui pourraient vous heurter :**

- ✚ Il faut s'interroger sur ce qui doit être consolidé et ce qui doit évoluer en prenant en compte le contexte budgétaire,
- ✚ La dette publique de la France représente 95% du PIB et les engagements de réduction du déficit pris vis-à-vis de l'Union Européenne ont été rappelés. La commission a mis la trajectoire de la France sous surveillance renforcée. Ce contexte oblige à une réduction des dépenses publiques,
- ✚ La situation financière de l'ONF est précaire. L'endettement de l'ONF est important (300 M€ sur un budget de 850 M€). La nécessité de désendettement a été indiquée par le 1<sup>er</sup> Ministre dans sa réponse à la Cour des comptes sur l'ONF,
- ✚ 70% des charges sont liées à la masse salariale
- ✚ L'adaptation des moyens aux missions, l'examen des missions et la manière dont l'ONF travaille nécessitent un échange,

- ✚ La politique de recrutement doit tenir compte de la pyramide des âges – la moitié des effectifs part à la retraite dans les 10 ans - : remplace-t'on la totalité des départs ? quel équilibre entre les fonctionnaires et les non fonctionnaires ? Sous quel statut, public ou privé et dans quelle proportion, l'ONF va-t-il recruter ?
- ✚ La FNCOFOR estime qu'une meilleure adéquation des personnels aux missions diminuerait les charges. Le retour à l'équilibre des activités concurrentielles sera complexe compte tenu de la masse salariale de l'ONF caractérisée par un taux très élevé de fonctionnaires.

### La voie de France Télécom et de la poste

La volonté de l'Etat et des COFOR est clairement affichée : il faut stopper les recrutements de fonctionnaires et s'engager dans la voie de la contractualisation sans modération. Le SNPA a clairement affiché son opposition à cette orientation et n'a pas entendu de voix s'élever pour le soutenir. Certains représentants des personnels ont même affiché leur désaccord avec la position du SNPA. Ceci est quand même curieux !!!

Le maintien des effectifs qui est évoqué par le MAAF à partir de 2017 a donc pour corolaire une contractualisation des emplois.

### Le conventionnel doit rentrer dans les clous

Si l'analyse juridique du MAAF précise bien que l'EPIC peut exercer des activités concurrentielles, celles-ci doivent être équilibrées financièrement pour que l'ONF ne soit pas être pris en défaut par l'Union Européenne. Ceci concerne bien évidemment les missions qui n'ont pas un caractère de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). A moyenne échéance, le concurrentiel va diminuer.

### Des pistes sont avancées sur le plan opérationnel

- ✚ Besoin de transparence des données comptables (DGFIP) et des coûts du régime forestier
- ✚ Réflexion sur un programme de coupes et de travaux pluriannuel
- ✚ Réflexion sur les regroupements des forêts communales de petite surface et ses modalités
- ✚ Simplification des aménagements en fonction des enjeux
- ✚ Réflexion sur l'affouage qui doit prendre en compte sa sensibilité sociale
- ✚ Réflexion sur l'impact quantitatif et qualitatif sur les effectifs.

L'articulation des opérateurs de l'Etat sur un même territoire est abordée. Si l'ONF peut être choisi dans certaines circonstances, rien ne dit que ce le sera dans la majorité des cas. D'ailleurs la situation dans les DOM est préoccupante pour l'avenir de l'ONF.

\*\*\*

Le Directeur de Cabinet conclue cette réunion en indiquant que le prochain COP sera ambitieux mais réaliste et que c'est l'ONF des 10 prochaines années que l'on construit. Il précise qu'il convient de conduire une réflexion sur le statut des personnels : quel statut pour le concurrentiel, quel statut pour le régalien, ajoutant qu'il faut de la souplesse dans la

manière de pourvoir les postes (sous-entendu, des ouvriers forestiers pourraient effectuer des missions dévolues actuellement à des agents fonctionnaires).

Le calendrier a pris du retard et pourrait se décliner ainsi :

- ✚ Un cadrage serait présenté au Conseil d'administration de début juillet
- ✚ Une réunion du Conseil d'administration dédiée à une discussion sur le COP se tiendra en septembre
- ✚ La validation du COP aura lieu lors d'une réunion du Conseil d'Administration d'octobre

**La contractualisation des emplois est devenue une véritable orientation, le SNPA s'y oppose.**

**Le SNPA demande que l'équilibre actuel entre les différents statuts soit respecté.**